

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE n°680/2024/VOI

OBJET Grutage d'équipement en terrasse – Le Poste - rue Aristide Briand

Le Maire d'OSNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-2, L 2211 1-2 relatifs aux pouvoirs du Maire,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 110 1-2, R 411 4-8, R 413 1-3, R417-10 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

VU l'avis technique délivré par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise en date du 31 octobre 2024,

CONSIDERANT la demande de la société MYCLIM services pour une opération de grutage afin de procéder à la pose d'un appareil de climatisation sur le toit du bâtiment de La Poste 69 rue Aristide Briand à Osny,

CONSIDERANT que la circulation doit être réglementée pour assurer cette opération dans de bonnes conditions,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Domaine d'application

Durant 1 journée entre le 12 et le 18 décembre, l'entreprise MYCLIM services est autorisée à intervenir au 69 rue Aristide Briand à Osny.

À tout moment, le passage devra être libre pour les véhicules de sécurité (pompiers, ambulances, médecins...).

ARTICLE 2 : Mesures aux abords du chantier :

Les 3 places de stationnement en zone bleue attenantes au bâtiment La Poste seront neutralisées.

Durant toute la durée des travaux, l'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le passage des piétons en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Signalisation de chantier

Les engins évoluant sur la chaussée seront équipés d'un gyrophare et de bandes réfléchissantes.

Le port de gilet fluorescent par les agents travaillant sur la chaussée sera obligatoire.

La signalisation du chantier sera conforme aux spécificités décrites dans le manuel du chef de chantier Volume 3 relatif aux voies urbaines.

L'ensemble de la signalisation sera apposé les services techniques municipaux.

Les coordonnées de l'intervenant sont : entreprise MYCLIM Services , 45 bld du Général De Gaulle, 93380 Pierrefitte sur Seine, myclim.services@gmail.com tel 06.82.65.05.28.

ARTICLE 5 :

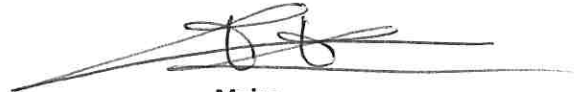
Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux. Les sanctions applicables sont définies dans les articles R413-14 et R413-14.1 du Code de la route. Si nécessaire, les procès verbaux de l'infraction seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 5 décembre 2024

Jean-Michel LEVESQUE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above a solid horizontal line.

Maire

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

*Demande la neutralisation de 3 places de stationnement
en zone bleue*

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

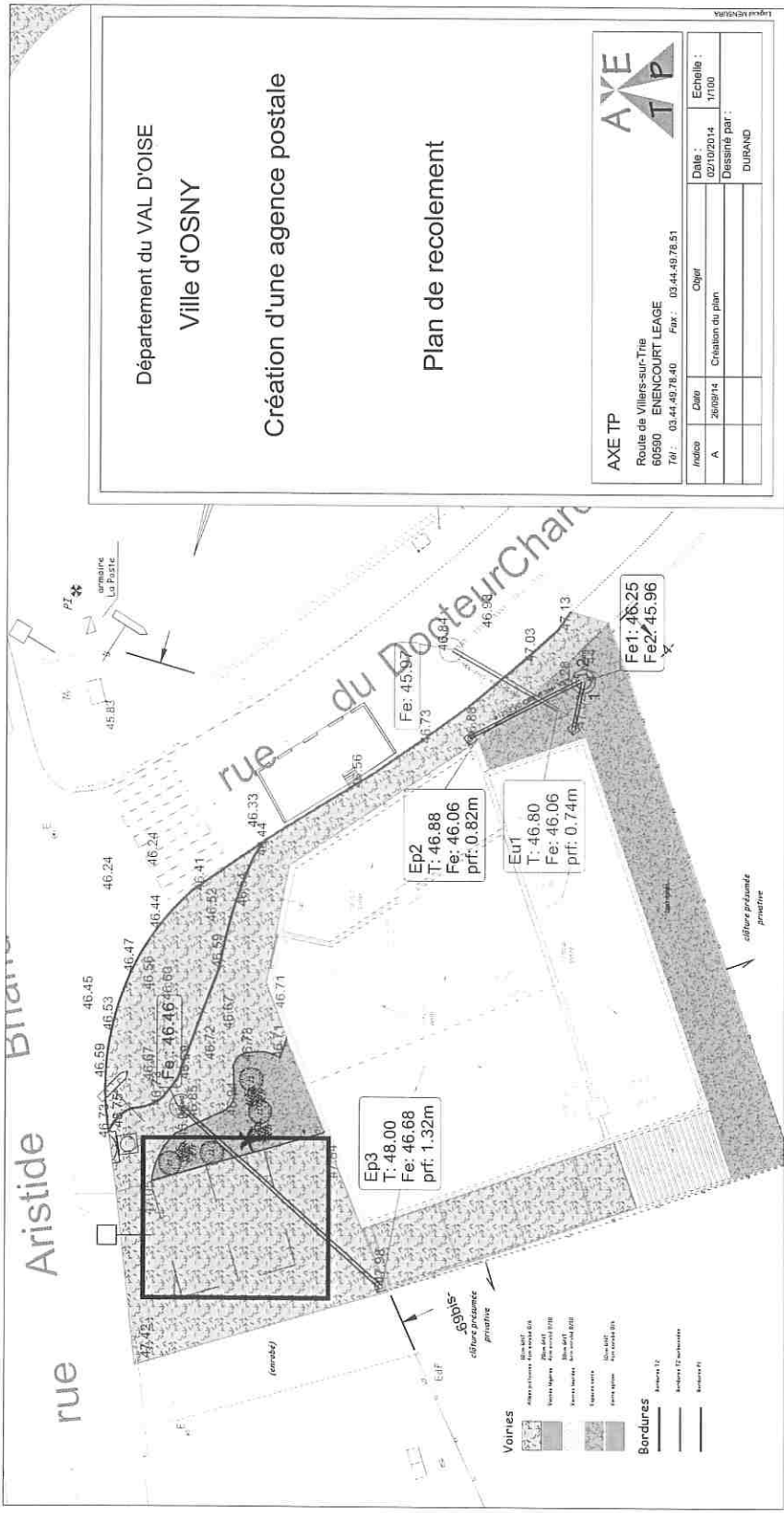
Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : *Comme d'OSNY* Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : ... Le : *04/12/2024*
Nom : *HAINÉ* Prénom : *Christophe* Qualité : *Technicien*



Département du VAL D'OISE
Ville d'OSNY

Création d'une agence postale

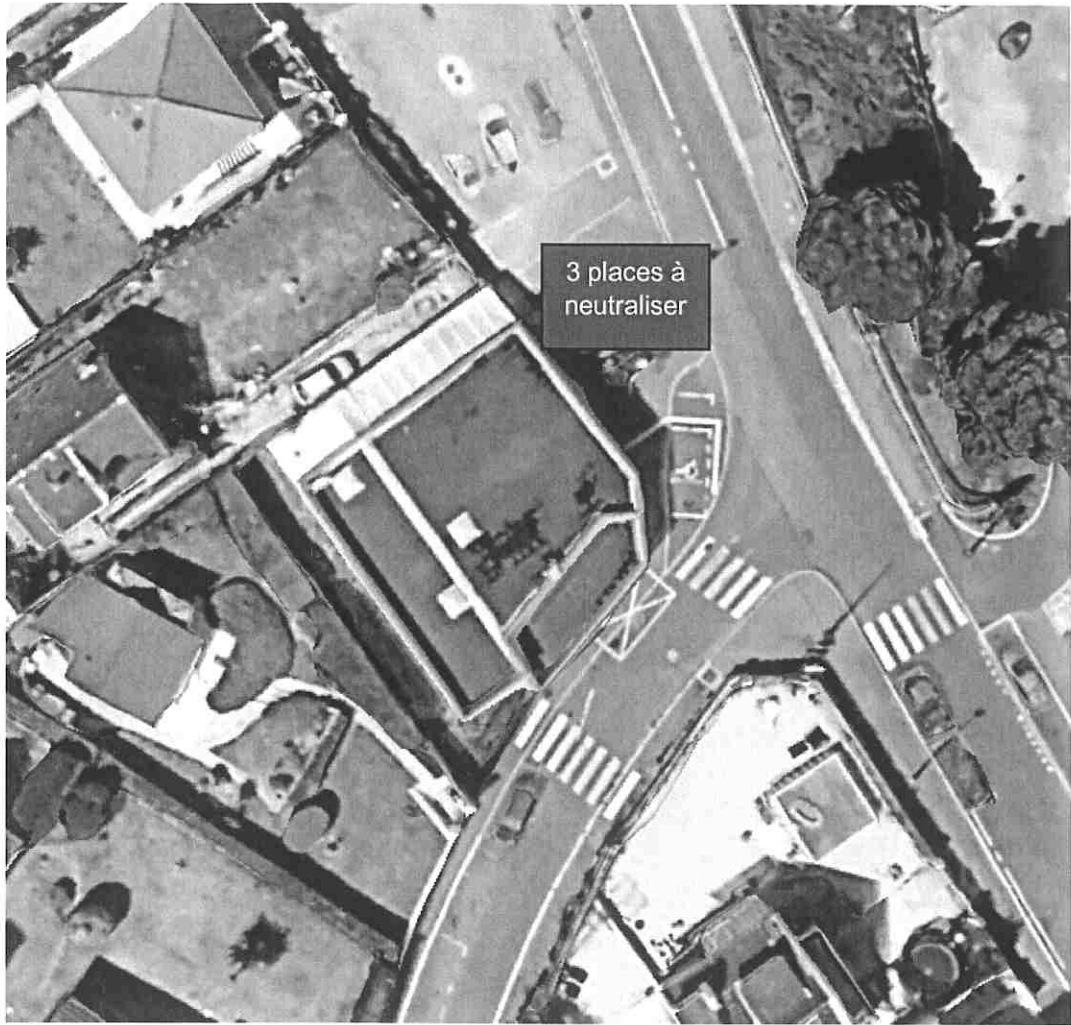
Plan de recolement



AXE TP
Rue de Villiers-sur-Trie
60580 ENENCOURT LEAGE
Tél : 03.44.49.78.40 Fax : 03.44.49.78.51

Indice	Date	Objet	Date	Echelle
A	26/09/14	Création du plan	02/10/2014	1/100
			Dessiné par :	
			DURAND	





3 places à
neutraliser

